



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/62

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert

SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE :

MURS DE SOUTÈNEMENT

BERGERIE

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du très mauvais état des murs de soutènement de la descente d'accès Est à la bergerie communale. Des pans complets de béton se détachent du talus et menacent de s'effondrer sur cet unique passage accessible aux véhicules et engins agricoles. Outre le fait de présenter un réel danger pour les personnes empruntant ce chemin, l'effondrement d'un de ces murs risquerait d'entraîner une grande partie de la voie communale située en amont et accédant aux hameaux.

Des entreprises de génie civil ont été sollicitées pour étudier cette problématique mais aucune d'elles ne souhaite établir un devis avant d'avoir connaissance de l'état géotechnique du sol.

Monsieur le Maire a consulté deux sociétés spécialisées afin d'établir un diagnostic géotechnique :

Société SAGE, 38610 GIERES : montant du devis : 8 248 € HT

Société EGSOL, 38610 GIERES : montant du devis : 4 146 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de programmer des travaux de sécurité de la descente d'accès à la bergerie communale,

ACCEPTTE le devis de la société EGSOL, 38610 GIERES, d'un montant total de 4 146 € HT, pour un diagnostic géotechnique,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de l'Isère,

ADOPTTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT.....		4 146 €
- Subvention du Conseil Général	75 %	3 110 €
- Fonds libres de la Commune.....	25 %	1 036 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

